

MORT DE M. Auguste Lepoutre

industriel, chef de la maison Auguste Lepoutre et Co

Nous apprenons avec un vif et sincère regret la mort de M. Auguste Lepoutre, industriel, chef de la Maison Auguste Lepoutre et Co, décédé en son domicile, 36, rue Pellart, au cours de la nuit de lundi à mardi.

Notre regret est d'autant plus profond que la disparition de M. Auguste Lepoutre, qui succombe à un âge relativement peu avancé, à la florissante de sa vie, enlève à l'activité roubaissienne une force qui comptait dans son économie et dont l'absence se fera sentir davantage en cette période pénible pour notre industrie.

M. Auguste Lepoutre avait conservé dans toute sa vie une fécondité et fait fructifier les traditions d'une des admirables familles qui ont le plus contribué à la prospérité de Roubaix.

Il était le parfait modèle de ces hommes énergiques et intrépides qui ont créé notre puissance industrielle à la force du poignet et du cerveau.

Pour cela, il a travaillé soigneusement sans jamais se relâcher, et en premier lieu de ses fils et petits-fils, ce labeur acharné sans lequel on n'arrive à rien, donner l'exemple.

Il a été toujours le premier et le dernier au travail dans son usine, ne connaissant même pas le repos ni le relâchement qui accordait à son personnel, menant une vie qui eût fait reculer, par son austerité et par son acharnement proverbial à la tâche, le moindre de ses collaborateurs.

C'est par un tel exemple, c'est par ses vertus, que M. Auguste Lepoutre, avec l'esprit de prudence et de mesure qui permettent les sages initiatives et évitent les catastrophes, que l'on fait les maisons solides, capables de résister à toute épreuve.

M. Auguste Lepoutre aura montré par sa vie et par les résultats de son effort et la leçon de plus en plus claire à la lumière des événements — que les principes éprouvés, ceux que l'on appelle « les vieux principes » sont justement les seuls qui ne vieillissent pas, ceux à qui le monde, en ces jours d'épreuve, doit une fois de plus revenir et demander son salut.

Et en évitant cette figure de grand et sage industriel roubaissien, on ne peut s'empêcher de penser à ce qu'écrivait Madame Reboux le 1<sup>er</sup> janvier : « Faites chacun votre métier, celui que vous connaissez et qui vous connaît; remplissez sans défaillance le devoir de chaque jour, et chaque jour vous connaîtrez un bonheur nouveau, celui qui s'attache au devoir, à la vie simple, au respect du foyer, à la pratique des vertus familiales ».

Quelle hauteur M. Auguste Lepoutre portait cet idéal de vie, on ne saurait trop le dire ! Faire le métier que l'on connaît et qui vous connaît, c'est accomplir un grand devoir dans lequel on est sûr d'être suivi.

À la guerre, les soldats marchent derrière les chefs qui connaissent leur métier et qui donnent l'exemple du devoir. Ainsi, les ouvriers et les collaborateurs de M. Lepoutre n'ont-ils jamais rechigné devant le travail qui, en échange, ne leur a jamais manqué.

C'est dans des moments de crise comme celui où nous sommes que l'on apprécie mieux l'honnête service que rendent à leurs semblables ceux qui leur donnent comme M. Lepoutre, le travail assuré qui fait vivre.

La question des salaires dans la région

Dans l'industrie textile de la région d'Halluin

La baisse sera de 10 % à partir du 11 janvier

Les Unions patronales de l'industrie textile d'Halluin, Werwiec et Comines ont annoncé une baisse de 10 % des salaires, qui sera appliquée à partir du lundi 11 janvier.

À ce sujet, voici le procès-verbal d'une réunion qui s'est tenue hier et que les Unions patronales nous communiquent.

Une entrevue a eu lieu le 5 janvier 1932 entre les délégués de la Région textile chrétienne de Belgique, les délégués officiels mandatés des syndicats d'Halluin, Werwiec, Comines et de Comines, d'une part, et les représentants des Unions patronales de la région d'Halluin, de Werwiec et de Comines, d'autre part.

Les délégués des organisations ouvrières ont été mis au courant de la diminution de 10 pour cent que les industriels des centres ci-dessus nommés ont été dans l'obligation impérieuse d'appliquer à partir du 11 janvier. Tous les explications nécessaires ont été fournies par les délégués patronaux et il a été tenu compte de la situation économique en général, de la situation particulière de la région et de la situation des salaires déjà faites ou annoncées ailleurs.

Les délégués des organisations ouvrières se rendent compte de la gravité de la situation dans la région et ils sont prêts à contribuer, autant qu'il leur est possible, à l'amélioration de cette situation. Ils estiment cependant que cette amélioration ne peut être obtenue que par la collaboration de tous les intéressés à un niveau qui ne leur permettrait plus de vivre convenablement. Ils sont d'avis que la solution des difficultés économiques serait de beaucoup favorisée par une collaboration plus étroite et plus suivie entre les organisations patronales et les organisations ouvrières. D'ailleurs, ils sont entièrement convaincus que cette collaboration intime amènerait d'abord une amélioration des salaires et des intérêts réciproques des patrons et des ouvriers, et ensuite il serait possible — dans une mesure plus large — de défendre plus efficacement les intérêts de l'industrie à l'extérieur des frontières.

Dans l'état actuel des choses, les délégués des organisations ouvrières estiment que les salaires dans la région ne peuvent être améliorés que par la collaboration de tous les intéressés à un niveau qui ne leur permettrait plus de vivre convenablement. Ils sont d'avis que la solution des difficultés économiques serait de beaucoup favorisée par une collaboration plus étroite et plus suivie entre les organisations patronales et les organisations ouvrières.

Les représentants des organisations ouvrières chrétiennes regrettent, une fois de plus, que les ouvriers soient mis devant l'obligation de subir cette diminution des salaires. Mais ils veulent espérer, pour un avenir prochain, la renouveau de l'activité de l'industrie qui permettra — par la collaboration entre les patrons et les ouvriers — de donner à l'industrie un niveau compatible avec leur dignité et leurs besoins.

DANS LA MÉTALLURGIE DE ROUBAIX-TOURCOING M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, président la Commission mixte

M. Langeron, préfet du Nord, a reçu, d'autre part, de la Chambre syndicale patronale métallurgique de Roubaix-Tourcoing et environs et des Syndicats confédérés de la métallurgie et d'autre part, de la Chambre syndicale patronale métallurgique de Roubaix-Tourcoing et environs et du Syndicat libre de la métallurgie, une communication relative à la démission d'un tiers arbitre chargé de présider la Commission mixte prévue par l'accord du 23 juillet dernier qui doit examiner les propositions de modifications dans les conditions générales du travail ou du salaire.

M. Langeron a demandé à M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, de vouloir bien remplir cette mission. En conséquence, M. Gervois va entrer en relations avec les organisations intéressées.

AU PORT DE DUNKERQUE Malgré la pression communiste les dockers refusent de voter le principe d'une grève générale

Après l'arrestation de Gandhi aux Indes

Bombay, 5 janvier. — Le docteur Gandhi a été nommé président du Congrès, en remplacement de M. Prajapati, arrêté hier.

D'autre part, le Gouvernement a interdit les réunions et manifestations en faveur de Gandhi à Bombay et dans tout le pays. A Madras, toutes les manifestations en faveur du mouvement de désobéissance civile, ont été interdites pour une période d'un mois.

La plupart des principaux comités provinciaux du Congrès, y compris ceux de Bombay, de Maharashtra, de la province centrale de Carnatic, de Gujarat et du Pendjab, ont remplacé leur action par des déclarations qui ont reçu pour effet de désigner leurs successeurs en cas où ils seraient eux-mêmes arrêtés. De plus, ils ont donné instruction aux organisations ouvrières d'agir de leur propre initiative, pensant que ces mesures pourraient prolonger la résistance dans les villes et d'étendre le mouvement dans les régions avoisinantes.

Sept chefs, y compris M. Jog, qui avait pris une part active au cours des récentes manifestations, ont été arrêtés à Lucknow, dont M. Gopinath Srinivasa, membres du Comité du Congrès pan-indien.

Le Mahatma dans sa prison Dans sa prison, M. Gandhi est traité avec toute la considération possible. Il dispose de plusieurs cellules du quartier réservé aux Européens. Il est pourvu de livres, ainsi que d'un mobilier offrant tout le confort désiré.

M. Gandhi, M. S. Ghose et les autres secrétaires de Gandhi sont partis pour le séminaire de Sabaramathi, près d'Ahmedabad. Les lettres et papiers se rapportant à la conférence de la Table-Ronde seront mis sous scellés et déposés dans ce séminaire.

Le boycottage des produits européens L'entourage de Gandhi comprend également un professeur suisse, M. Edmond Privat, de l'Université de Genève, et sa femme, qui étaient les assistants à la réunion de protestation qui a eu lieu hier, à Bombay, et, bien que ne comprenant pas la langue employée par les orateurs, ils ont généralement été les premiers à donner le signal de leur applaudissement.

Quatorze mineurs sont ensevelis par un éboulement en Allemagne

Berlin, 5 janvier. — Un éboulement qui s'est produit hier, à 18 heures, dans la mine de Karsten-Zentrum, à Böhlen, a entraîné une perte de dix fondateurs et enseveli quatorze mineurs. Les travaux de sauvetage permirent de retirer un mineur indemne. Mais, à 20 h. 30, un deuxième éboulement vint compromettre les efforts des sauveteurs.

Le suicide d'un soldat et d'une jeune fille en gare de Sotteville

Rouen, 5 janvier. — Ce soir, à 21 h. 30, en gare de Sotteville-Rouen, un jeune homme de 22 ans et une jeune fille de 20 ans se sont jetés sous le rapide du Havre et ont été écrasés. Le jeune homme, nommé Roussel, effectuait son service militaire à Versailles. Il était venu passer une permission de vingt-quatre heures chez sa mère, à Sotteville et aurait donné à rejoindre son corps dimanche soir, à minuit.

Il ajouta : « Ce pauvre Montal ne me paraît pas à son aise. Puis-je l'être un peu à quelque chose ? As-tu besoin de mes services ? — Non. Allez-vous en ! Allez-vous en !... »

La création d'un trafic aérien franco-allemand

Berlin, 5 janvier. — La création d'une « communauté d'intérêts » franco-allemande pour le trafic aérien qui aboutirait à la création d'une société commune, dirigée par le docteur Eckener, du côté allemand et par M. Latécoère, du côté français, sera discutée demain à Berlin, dans le cadre des travaux de la Commission économique franco-allemande. Ces négociations, de l'opinion allemande paraît accueillir avec faveur, seront poursuivies, du côté français, par le directeur des Chemins de fer de l'Etat, M. Dautry, auteur d'un plan de réorganisation des services aériens français ; par M. Emmanuel Chammié, directeur des Transports aériens civils, au ministère français de l'Air, et par M. Latécoère, le fondateur des lignes françaises en direction de l'Afrique occidentale et de l'Amérique du Sud.

Le côté allemand, les principaux négociateurs seront le docteur Eckener, chef de la Société Zeppelin, et MM. Weizel et Fisch, du ministère des Transports du Reich.

En outre, l'unification des lignes françaises et allemandes en Europe, le but essentiel de l'accord franco-allemand, se réalisera, si possible, par l'exploitation, en commun, des lignes aériennes vers l'Amérique du Sud, tant par avions que par dirigeables. Le service des avions français et des zeppelins allemands serait combiné de façon à obtenir une répartition tenant compte des nécessités atmosphériques et évitant tout concurrent entre les deux systèmes.

La Société Zeppelin serait disposée, dans ces conditions, à transférer la ligne de ligne de son service sud-américain de Friedrichshafen à Orly, près de Paris. Il existe, à Orly, des hangars à dirigeables convenant parfaitement à l'exploitation de la ligne d'Orly à Paris. Un certain nombre d'avantages techniques et commerciaux.

Les poursuites contre de hauts dignitaires de la Légion d'honneur

Paris, 5 janvier. — On sait que les hauts dignitaires de l'ordre de la Légion d'honneur, en vertu de l'article 479 du Code d'instruction criminelle, ne peuvent pas être inculpés par le juge d'instruction ni comparés devant un tribunal correctionnel. Ils relèvent directement de la Cour d'appel et le procureur général rest maître de décider leur poursuite. C'est de ce droit, M. Donat-Guigue, procureur général, vient de prendre la décision de faire comparaître devant la première Chambre de la Cour d'appel, un certain nombre de dignitaires de la Légion d'honneur, compromis dans des affaires financières qui ont été l'objet d'une chronique judiciaire, ces temps derniers et lesquels n'avaient pas pu être poursuivis devant le Tribunal correctionnel en vertu du privilège de juridiction.

Le procès DAUDET-BAJOT Paris, 5 janvier. — La 10<sup>e</sup> Chambre de la Cour a statué ce soir, midi sur l'appel formé par M. Léon Daudet, co-directeur de l'Action française, contre le jugement de la 1<sup>re</sup> chambre qui l'avait condamné dans le procès en diffamation qu'il avait intenté au chauffeur Bajot.

Le cadavre de NOUVEAU-É DANS UN ÉTANG, A ANOR

Le cadavre d'un nouveau-né a été découvert dans l'étang de Mlourd, à Anor. Le gendarme, prévenu, a été reu sur les lieux pour procéder à une enquête et le docteur Tréguennec a été désigné par le Parquet pour procéder à l'autopsie.

Arrachée par un tram la main d'un soldat est projetée dans un autre wagon

Châlons-sur-Marne, 5 janvier. — Un canonnier du 40<sup>ème</sup> d'artillerie, René Arcegas, demeurant 24, rue Saint-Joseph, à Bordeaux, regagnait par le train Châlons-sur-Marne, sa ville de garnison, lorsque, près de la Ferté-sous-Jouarre, ayant passé le bras droit par la portière, il eut la main entièrement coupée par un express arrivant en sens inverse.

La sonnette d'alarme ayant été actionnée, le convoi stoppa et le médecin auxiliaire Jusaux, du 40<sup>ème</sup> d'artillerie, après avoir donné les premiers soins au blessé, le fit transporter à l'hôpital de la Ferté-sous-Jouarre, d'où on le transféra à Château-Thierry.

L'APPLICATION DU CODE DE LA ROUTE POUR LA CIRCULATION AUTOMOBILE

La suite de la réunion tenue récemment à la Préfecture par la Commission consultative des retraités du permis de conduire les automobiles, 42 permis ont été annulés ou suspendus pour des durées allant de six mois à un an.

LES EPOUX FRANÇOIS, DE LEZENNES ONT BIEN ÊTE ASPHYXIES PAR DE L'OXHYDE DE CARBONE

UN BUCHERON AVAIT MIS LE FEU A UNE GRANGE, A BUSIGNY

M. OUSTRIC CONdamnÉ POUR ABUS DE CONFIANCE

LES VENTES DE LAINES

Dernières nouvelles sportives

Tassin bat Terry

Haat bat Murall

Dernière Heure

Avant la Conférence des réparations, à Lausanne

Paris, 5 janvier. — M. Pierre Laval a reçu successivement dans l'après-midi M. P.-E. Flaudin et M. von Hoessh. Il s'est entretenu avec son collègue des Finances puis avec l'ambassadeur d'Allemagne.

Une bagarre entre des ouvriers et la garde civile dans un village espagnol

Madrid, 5 janvier. — A la suite d'une bagarre qui s'est produite dans le village d'Arnedo entre des ouvriers et la garde civile, celle-ci a fait usage de ses armes. Quatre personnes ont été tuées et une trentaine d'autres ont été blessées.

La vitrine d'une chemiserie est brisée et la devanture pillée rue de la Gare, à Roubaix

Recherches effectuées par M. André, commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement.

COTONS LIVERPOOL, 5 Janvier. Table with columns for New-York, Liverpool, and other markets, listing various cotton grades and their prices.

CHANGES A L'ETRANGER

Revue du marché de New-York

Dernières nouvelles sportives

Boxe

L'HÉRITAGE DE HONTE PAR CLAUDE MONTORGE

Je suis assis sur un banc, dans un jardin, à l'heure où le soleil se couche sur les toits de la ville. Je me souviens de ce jour où j'étais assis sur un banc, dans un jardin, à l'heure où le soleil se couchait sur les toits de la ville.

Il ajouta : « Ce pauvre Montal ne me paraît pas à son aise. Puis-je l'être un peu à quelque chose ? As-tu besoin de mes services ? — Non. Allez-vous en ! Allez-vous en !... »

— Oh ! vous deux qui êtes ma conscience, dit-il, l'infortuné et la honte sont sur moi, je ne sais pas ce que nous allons pouvoir devenir, mais regardez-moi bien, regardez ma face, regardez mes yeux, regardez jusqu'au fond de moi.